



Compte-rendu de la Formation spécialisée du CSAL du 28 septembre 2023

DUERP-PAP

En théorie, chaque service a tenu une réunion entre février et avril 2023.

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) comporte 440 lignes de risques (contre 376 l'année dernière)

Les risques psychosociaux représentent 34 % et sont en forte augmentation.

Viennent ensuite les risques liés à l'activité physique, au manque d'hygiène, aux risques de chutes, au travail sur écran, à l'utilisation du véhicule et à l'environnement thermique.

Pour répondre à ces risques, le PAP (Plan annuel de Prévention) ne propose que 11 items.

Nous estimons que 440 risques ne peuvent pas se résumer en 11 propositions.

La Direction n'a donc pas pris la pleine mesure des risques et n'apporte pas des solutions suffisantes.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce DUERP/PAP

Accident de travail

Une collègue a chuté lors de son trajet domicile-travail.

Télétravail sur préconisation médicale

Cinq demandes ont été formulées mais seulement trois ont été acceptées par la Direction.

Elle justifie les deux refus par manque d'autonomie des agents, malgré la recommandation médicale.

Un recours a été déposé pour l'un des deux.

L'autre concerne un agent en détachement. La Direction a décidé de régler le problème en y mettant fin !

Budget

L'achat de stores pour le site de Lunéville d'un montant de 7000 € a été acté.

Il devrait rester au budget entre 6000 et 8000 €.

Un groupe de travail est prévu prochainement pour décider de leur affectation.

SDIF

Rien ne va plus au SDIF :

Plus de 10 000 e-contacts sont en stock, représentant plus de 6 mois de retard.

De plus, l'application SURF n'est pas stabilisée.

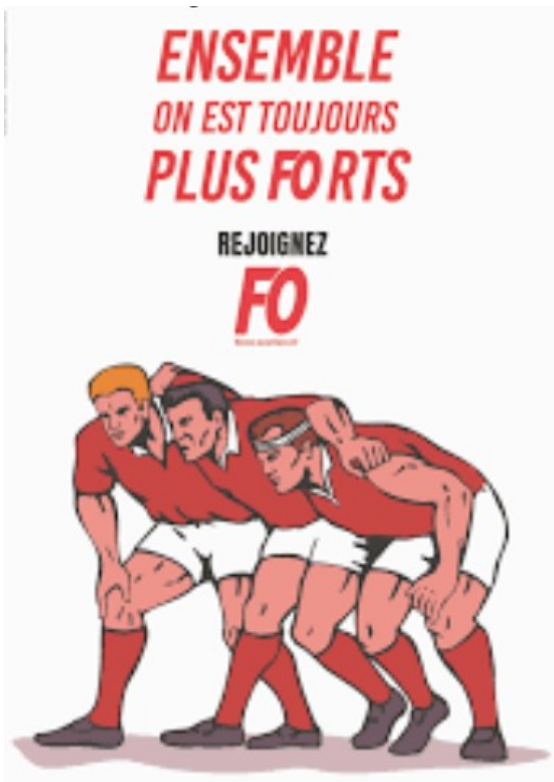
Fiches de signalement

Divers

Cinq fiches de signalement ont été déposées depuis le mois de mai (Centre de contact, SGC de Toul, Trésorerie amendes, SGC de Vandoeuvre et SIP de Longwy).

Elles concernent des injures et des menaces ainsi qu'un refus de quitter les lieux pour l'une d'elles.

A chaque fois, un courrier d'avertissement est envoyé par la Direction à l'usager.



Vos représentants **FO DGFIP 54**

Alexis TSCHENS
Sophie ROCHE
Olivier BAILLARGEAT
Marie-Claude MENUT
Jean-Louis SZATMARI

• Visite de la FS dans les services :

Nous déplorons l'absence de cadres lors de certaines de nos visites.

La Direction nous rejoint sur ce point.

De nombreux problèmes de management sont remontés lors de nos échanges avec les collègues. Refus de télétravail, refus de récupération d'horaires variables...

Sur un site en particulier, les relations entre les collègues et la chef de service sont déplorables. Menaces, reproches, intimidations, réflexions désobligeantes... Les agents veulent mettre en place un EDD (Espace De Dialogue) mais le Président craint que celui-ci soit uniquement dans l'optique d'un règlement de comptes avec la chef de service. Il estime que des fiches de signalement seraient plus appropriées.

• Le Président nous informe qu'un nouveau médecin de prévention prendra ses fonctions début octobre.

• Une réflexion sur le télétravail est en cours. Le Directeur soutiendra les chefs de service qui voudraient réduire la voilure !

• Le Président concède que le projet RSP n'a pas été suffisamment bien pensé et qu'il a été mal conduit. L'application SURF pour le SDIF ne donne pas non plus entière satisfaction.

• D'après le Président, il y aura peu de suppressions d'emplois à la DGFIP en 2024 et 2025.

• Le plan d'évacuation incendie à la cité administrative est à revoir complètement. Le rôle de chacun doit être redéfini et les informations doivent être remises à jour.

FO DGFIP 54 - BULLETIN D'ADHESION

- NOM : • PRENOM : QUOTITE DE TRAVAIL : %
• GRADE / échelon (ou indice) : • AFFECTATION :
• n° de portable (recommandé) :
• adresse personnelle :

— si vous souhaitez recevoir la presse syndicale à votre domicile cochez cette case

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE** des Finances Publiques

Fait à le

possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de **F.O.-DGFIP 54**



(signature)

La cotisation syndicale est éligible au **crédit d'impôt à hauteur de 66%**